

L'Accès à l'information



NOTE DE PRATIQUE

Octobre 2003

SOMMAIRE

Abréviations, sigles et acronymes	ii
Résumé analytique	iii
Première partie : Le PNUD et l'accès à l'information	
1. Introduction	1
2. Cadre conceptuel	4
3. Comment le PNUD peut-il faire une différence ?	9
Deuxième partie : Directives pratiques pour la programmation	
4. Principaux domaines d'appui du PNUD	11
5. Renforcer la programmation en matière d'accès à l'information	15
6. Ressources du PNUD et liens	22

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AMARC	-	Association mondiale de radios communautaires
BBC	-	British Broadcasting Corporation
BCP	-	Bilan commun de pays
BDP	-	Bureau des politiques de développement
CRS	-	Cadre de résultats stratégiques
DGG	-	Groupe de la gouvernance démocratique
DGPN	-	Réseau de la pratique de la gouvernance démocratique
DGTF	-	Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique
DSRP	-	Document stratégique de réduction de la pauvreté
MISA	-	Media Institute of Southern Africa
MKSS	-	Mazdoor Kisan Shakti Sangathan
NHDR	-	Rapport national sur le développement humain
OC	-	Organisation communautaire
OGC	-	Centre d'Oslo pour la gouvernance (PNUD)
OMD	-	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONG	-	Organisation non gouvernementale
OSC	-	Organisation de la société civile
OSI	-	Open Society Institute
PNUD	-	Programme des Nations Unies pour le développement
PP	-	Programme de pays
PPP	-	Partenariats public-privé
SBAA	-	Accord de base type en matière d'assistance
SMSI	-	Sommet mondial sur la société de l'information
SURF	-	Centre d'appui sous-régional
TIC	-	Technologies de l'information et des communications
UNDAF	-	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
UNESCO	-	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le PNUD a pour mandat d'œuvrer à la réduction de la pauvreté. Ses priorités reflètent son attachement spécifique à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), définis dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, qui établissent un agenda mondial pour l'élimination de la pauvreté, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme. L'organisation considère que la gouvernance démocratique constitue une voie centrale qui mène à la réalisation des OMD et que l'accès à l'information, en tant qu'instrument d'autonomisation, étaye les interventions mises en œuvre dans ce domaine.

La présente note de pratique définit un cadre stratégique applicable à l'appui fourni par le PNUD à l'accès à l'information pour la gouvernance démocratique, cadre dont l'objectif central est de tirer parti du soutien du PNUD selon des modalités qui maximisent la participation de la population, notamment des pauvres, aux processus démocratiques et à l'élaboration des politiques. Dans cette perspective, la position du PNUD sur l'accès à l'information est la suivante :

- La mise en œuvre des droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information est un prérequis dont dépendent *la voix et la participation* effectives de la population, conditions nécessaires de l'existence des sociétés démocratiques.
- L'accès à l'information et *la communication* reposent sur ces droits reconnus au niveau international et assurent le respect des principes fondamentaux de la gouvernance démocratique que sont la participation, la transparence et la redevabilité.
- La promotion et la protection de l'accès à l'information proprement dit ainsi que des *flux d'information* qui existent entre les citoyens, le pouvoir exécutif, le parlement, les groupes communautaires, les organisations de la société civile et le secteur privé sont d'égale importance.
- Il est essentiel de créer et de renforcer des *mécanismes* de manière à permettre aux pauvres d'influer sur les politiques et les pratiques en matière de gouvernance aux niveaux national et local.

Le PNUD possède un avantage comparatif dans le domaine de l'accès à l'information en ce qu'il accroît la demande et l'offre d'information pour toutes les parties prenantes, fait usage de son expertise et de son expérience en matière de gouvernance démocratique et promeut l'établissement de mécanismes grâce auxquels les pauvres ont accès à l'information, la reçoivent et la transmettent. C'est ainsi, par exemple, que les pauvres sont souvent au courant de l'arrivée des famines avant les instances gouvernementales, mais qu'ils doivent disposer de mécanismes pour partager et diffuser l'information.

La présente note de pratique introduit un modèle conceptuel d'accès à l'information. Compte tenu de l'avantage comparatif du PNUD, il se dégage de l'application de ce modèle quatre grands domaines d'appui dans lesquels il convient de concentrer les interventions de l'organisation en faveur de l'accès à l'information :

1. Le renforcement de l'environnement juridique et réglementaire de l'exercice des libertés et du respect du pluralisme en matière d'information;
2. L'appui du renforcement des capacités, des activités de réseau et du relèvement des normes des médias aux niveaux national et local pour promouvoir l'échange d'information indépendante et pluraliste;
3. La sensibilisation aux droits à l'information officielle et le renforcement de mécanismes de fourniture d'information et d'accès à l'information;
4. Le renforcement des mécanismes de communication pour les groupes vulnérables.

La note de pratique inclut également une matrice de programmation réunissant ces quatre domaines d'appui pour les intégrer dans le cadre conceptuel. Des directives pratiques relatives à la programmation de l'accès à l'information sont fournies dans la dernière partie de la note. Cette section souligne l'importance de l'établissement de la situation de référence et du renforcement des partenariats avec les entités gouvernementales et la société civile. Elle contient également une liste de références et de liens permettant d'accéder à toute une gamme de ressources.

PREMIÈRE PARTIE : LE PNUD ET L'ACCÈS À L'INFORMATION

1. Introduction

Le PNUD a pour mandat d'œuvrer à la réduction de la pauvreté. Ses priorités reflètent son attachement spécifique à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), définis dans le cadre de la Déclaration du Millénaire, qui établissent un agenda mondial pour l'élimination de la pauvreté, la gouvernance démocratique et les droits de l'homme. L'organisation considère que la gouvernance démocratique constitue une voie centrale qui mène à la réalisation des OMD et que l'accès à l'information, en tant qu'instrument d'habilitation, étaye les interventions dans ce domaine.

La présente note de pratique définit un cadre stratégique applicable à l'appui fourni par le PNUD à l'accès à l'information pour la gouvernance démocratique, cadre dont l'objectif central est de tirer parti du soutien du PNUD selon des modalités qui maximisent la participation de la population, notamment des pauvres, à la réduction durable de la pauvreté.

La présente note est conçue essentiellement à l'intention des praticiens de la gouvernance. Elle propose une synthèse de la pensée actuelle concernant l'accès à l'information et offre des indications sur les outils opérationnels utiles. Elle s'appuie sur l'expérience du PNUD dans les pays et sur des consultations menées avec divers spécialistes de pays européens donateurs (pays nordiques notamment), d'organisations de la société civile (OSC) internationales et d'autres organisations multilatérales. Ces consultations ont été extrêmement importantes en ce qu'elles ont permis d'identifier les tendances de politiques émergentes au niveau mondial et de définir le créneau du PNUD dans le domaine de l'accès à l'information.

La présente note de pratique s'articule en deux parties. La première décrit la notion de l'accès à l'information telle qu'elle est entendue ici, introduit un cadre conceptuel pour l'information et la communication et formule la position du PNUD à cet égard. La deuxième propose des directives pratiques relatives à la programmation en matière d'accès à l'information.

1.1 Historique et contexte

Les tensions politiques, l'insécurité, les risques de violence et les crises ont un impact significatif sur l'accès à l'information dans tous les pays. Dans les pays en situation de crise, l'accès à l'information et la libre circulation de l'information (la communication) sont d'une importance absolument essentielle pour permettre un apport efficace d'aide humanitaire ainsi que pour les efforts à long terme visant à la prévention des crises et des conflits.

Au niveau mondial, l'insécurité croissante a parfois eu pour effet d'intensifier les activités de surveillance et de censure des autorités et de renforcer leur tendance à refuser de publier certaines informations au nom de la sécurité nationale. En l'occurrence, les mesures de contrôle prises concernent tout particulièrement l'accès à Internet et l'usage qui en est fait. La conciliation des considérations de sécurité nationale et de la vie privée

d'une part et de l'accès à l'information et de la communication d'autres part est une question clé qui sera examinée lors du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).

Le PNUD procure des appuis à des programmes et projets d'accès à l'information soit autonomes, soit compris dans le cadre d'autres activités de programme. En sus des nombreuses activités concernant l'accès à l'information comprises dans le cadre de programmes de gouvernance et de programmes de développement, un sondage mené en 2002 et actualisé en 2003 a identifié toute la gamme des projets du PNUD en cours de mise en œuvre dans le monde. Voir *Access to Information for Democratic Governance: An Overview of UNDP Support to Access to Information Globally* à <http://www.undp.org/oslocentre/civilsoc.htm>).

Les principes de gouvernance qui sous-tendent l'approche de l'accès à l'information sont la transparence, la participation active, la réactivité et la redevabilité. L'accès à l'information constitue un domaine transversal qui présente une pertinence directe par rapport à toutes les activités entreprises dans le cadre des programmes de gouvernance du PNUD.

L'accès à l'information est également d'une importance fondamentale pour tous les autres domaines prioritaires d'intervention, tels que le VIH/sida, l'environnement (Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information en matière d'environnement <http://www.unece.org/env/pp/>), la prévention des crises, la parité des sexes, les TIC pour le développement, etc.

1.2 Position du PNUD sur l'accès à l'information

La mise en œuvre des droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information est un prérequis dont dépendent *la voix et la participation* effectives de la population, conditions nécessaires de l'existence des sociétés démocratiques.

L'accès à l'information et *la communication* reposent sur ces droits reconnus au niveau international et assurent le respect des principes fondamentaux de la gouvernance démocratique que sont la participation, la transparence et la redevabilité.

La promotion et la protection de l'accès à l'information proprement dit ainsi que des *flux d'information* qui existent entre les citoyens, le pouvoir exécutif, le parlement, les groupes communautaires, les organisations de la société civile et le secteur privé sont d'égale importance.

Il est essentiel de créer des *mécanismes* de communication et de les renforcer, de manière à permettre aux pauvres d'influer sur les politiques et les pratiques en matière de gouvernance, aux niveaux national et local.

La réalisation des objectifs de la gouvernance démocratique exige que l'information soit largement disponible. Toutefois, dans le contexte particulier des OMD, il est impératif

d'accorder une attention spéciale aux besoins des pauvres, vulnérables et fréquemment exclus des processus ordinaires et des institutions de la gouvernance du fait d'un accès à l'information limité et d'un soutien insuffisant de la communication.

Les groupes pauvres et vulnérables se voient souvent privés d'informations qui seraient d'une importance vitale pour leur existence, notamment les informations sur leurs droits fondamentaux, les services publics, la santé, l'éducation, les possibilités d'emploi, les budgets des dépenses publiques, etc. Ils n'ont en outre ni la voix ni la visibilité qui leur permettraient d'influer sur la définition des priorités au niveau des politiques et d'accéder aux ressources. L'appartenance à l'un ou l'autre des deux sexes est également déterminante en matière d'accès à l'information. Les différences de besoins d'information entre les hommes et les femmes et le manque de données désagrégées par sexe constituent des difficultés notables pour ce qui a trait à la réalisation des OMD.

2. Cadre conceptuel

La présente section est consacrée à l'élaboration d'un cadre conceptuel de l'accès à l'information.

2.1 Qu'est-ce que l'accès à l'information ?

L'accès à l'information et la liberté d'expression constituent des normes internationales des droits de l'homme. L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de même que l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, dispose que le droit à la liberté d'expression comprend non seulement la liberté de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute sorte, mais également celle d'en rechercher et d'en recevoir, « sans considération de frontières » et « par quelque moyen d'expression que ce soit ».

L'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme recouvre à la fois le concept de l'information et celui de la communication. Dès lors, l'exercice de la liberté d'expression ainsi conçue fait des gens des *générateurs*, des *utilisateurs* et des *transmetteurs* d'information. L'article 22 du Pacte relatif aux droits civils et politiques garantit le droit à la liberté d'association, qui permet l'analyse collective de l'information et peut déboucher sur une action collective.

La liberté d'expression et le droit à l'information dont jouissent les autorités publiques sont des concepts liés mais différents. La liberté d'expression ainsi que la libre circulation de l'information et des idées englobent le droit à l'information mais le droit à l'information officielle est un concept plus étroit qui doit faire l'objet d'une législation spécifique.

Il s'agit pour assurer l'accès à l'information, de promouvoir et de protéger non seulement les droits relatifs à l'information mais également le droit d'exprimer ses opinions par la communication (utilisation de l'information), de participer aux processus démocratiques situés à tous les niveaux (communautaire, national, régional et mondial) et d'établir des priorités pour l'action.

2.1.1 Information

L'information revêt de multiples formes d'une pertinence, d'une accessibilité et d'une qualité variées. Elle peut être détenue par les instances gouvernementales, les organisations de la société civile (OSC), les collectivités locales et le secteur privé. L'information officielle est extrêmement importante et représente l'un des multiples types d'information dont les gens ont besoin pour prendre des décisions judicieuses concernant les questions qui touchent à leur existence.

Le débat éclairé est la sève de la démocratie.

(Rapport mondial sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté)

La distinction entre l'information publique et l'information privée pose des problèmes dans beaucoup des pays où le PNUD intervient. La restructuration du secteur public et la commercialisation/privatisation de certaines entités publiques risquent de porter atteinte aux lois régissant le droit à l'information qui confèrent un droit limité à l'accès à l'information détenue par les institutions publiques. Le consensus quant aux solutions à apporter est faible, mais un certain nombre d'organisations et d'instituts de politiques publiques procèdent à des études pour déterminer la portée appropriée des exigences relatives au droit à l'information.

Toute intervention relative à l'accès à l'information concerne un certain nombre de *parties prenantes*, notamment les créateurs, utilisateurs et intermédiaires de l'information. Ces derniers, dits «infomédiaires», synthétisent, traduisent, simplifient et acheminent l'information. Ce sont là des fonctions souvent exercées par les médias, mais aussi par d'autres personnes et entités, telles que les porte-parole communautaires, les représentants officiels de l'administration locale et les OSC.

Les *parties prenantes de l'information* incluent: des personnes et des groupes (notamment les pauvres, les femmes et les enfants); les membres officiels des instances gouvernementales nationales et locales (membres de l'administration et politiques); les partis politiques, les parlementaires, les organismes médiatiques, contrôlés ou non par l'État, et les journalistes, la large gamme des OSC locales et nationales comprenant les groupements communautaires, les porte-parole communautaires et les faiseurs d'opinion; les syndicats du travail, les organisations confessionnelles; les donateurs nationaux, multilatéraux et bilatéraux; les organismes de développement et les organisations humanitaires; et le secteur privé. Les autorités gouvernementales sont l'une des parties prenantes clés dans ce domaine. Elles produisent de l'information mais en ont également besoin pour : i) évaluer l'impact de leurs politiques et procéder aux ajustements nécessaires, et ii) assurer la sécurité et la stabilité. Le budget fiscal, par exemple, est un instrument central que les autorités gouvernementales peuvent utiliser pour améliorer la situation du développement humain. Toutefois, les groupes vulnérables n'ont souvent qu'un accès limité aux processus d'élaboration budgétaires ou au budget proprement dit.

De récentes recherches menées sur les besoins des pauvres en matière d'information ont confirmé que ceux-ci, hommes et femmes, font face à une série de problèmes pour localiser les connaissances et l'information et pour les utiliser à leur profit. Les pauvres se heurtent souvent à des difficultés pour accéder à une information appropriée. Souvent, l'information ne répond pas à leurs besoins, soit de par son contenu (par exemple parce qu'elle ne reflète pas leur réalité) soit de par sa présentation (n'étant pas disponible dans la langue locale).

Par ailleurs, l'information est diffusée sans que soient bien compris les besoins des utilisateurs ou le contexte dans lequel ceux-ci peuvent accéder à l'information et en faire usage. Il existe de nombreux systèmes qui fournissent de l'information aux pauvres mais qui ne sont pas axés sur la demande, ne tiennent pas compte des connaissances locales, comprennent mal le rôle des intermédiaires et ne comportent pas de mécanismes de suivi de l'usage fait de l'information.

2.1.2 Communication

La communication implique une action et une interaction. Communiquer consiste à exprimer ses opinions et ses préférences et à partager et à échanger des idées. Les parties prenantes de l'information font usage de toute une gamme de canaux et de mécanismes de communication pour rechercher, recevoir, utiliser et partager l'information : les instances officielles (telles que les services administratifs, tribunaux, les hôpitaux et les établissements d'enseignement); les processus de consultation formels (tels que les réunions communautaires, les conseils publics, etc.) pour la planification nationale ou locale (par exemple pour la préparation des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté - DSRP); les instances traditionnelles (telles que les systèmes et les institutions de gouvernance, les systèmes et les institutions religieux); les médias formels (tels que la presse imprimée, Internet, la télévision, le téléphone, la radio nationale, la radio communautaire); les médias informels (tels que le théâtre, la musique, la danse, les marionnettes, les feuilletons radiodiffusés, les systèmes de diffusion publique, les panneaux d'affichage, etc.); les élections, les référendums, les sondages d'opinion, les enquêtes, les manifestations protestataires, etc.

2.2 Le cercle de l'information et de la communication

Le cercle de l'information et de la communication présenté ci-dessous illustre la situation relative des composantes liées de l'accès à l'information et des communications dans le cadre des grands principes de la bonne gouvernance que sont la transparence, la participation active et la réactivité/redevabilité. Ce schéma s'inscrit dans la ligne de l'engagement du PNUD en faveur d'une approche du développement

« Ceux qui fournissent des services d'information visant à réduire la pauvreté soulignent le fait que la communication « face à face » est le mode la plus efficace de transmission de l'information. Ceci confirme les constats des recherches selon lesquels pour la majorité des gens, ce sont les réseaux sociaux qui constituent la source primaire d'information.

« Le défi consiste donc à déterminer comment les systèmes ou les réseaux d'information, et tout particulièrement ceux qui ciblent les gens vivant dans la pauvreté, peuvent établir ce mode de communication. »

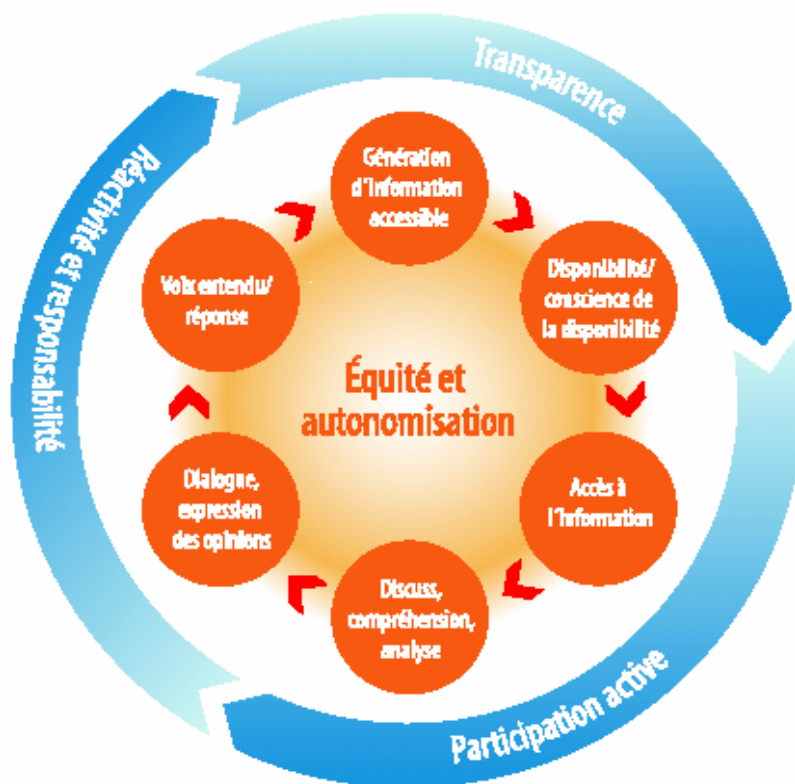
Making Knowledge Networks Work for the Poor, document de recherche de l'ITDG (mars 2003)

<http://www.itcltd.com/docs/mknwp%20projec>

axée sur les droits de l'homme qui intègre les valeurs centrales de l'équité et de l'autonomisation. Voir la Note de pratique sur la Réduction de la pauvreté et les droits de l'homme (disponible en anglais à <http://www.undp.org/policy/docs/povertyreduction-humanrights0603.pdf>).

La gouvernance démocratique est impulsée par le développement d'institutions, de processus et de mécanismes démocratiques. Le schéma ci-dessous illustre les modalités selon lesquelles l'accès à l'information peut accroître la demande d'une amélioration de la gouvernance et, ce faisant, s'auto-entretenir. Chaque composante représentée dans le schéma exige le développement de capacités spécifiques en matière de génération d'information, d'accès à l'information, d'analyse de l'information et de communication de vues. La matrice de l'information et de la communication présentée dans la Deuxième partie de la présente étude identifie toute une gamme d'activités qui contribuent au développement de ces capacités.

Figure 1 : Le cercle de l'information et de la communication



Les principes de la transparence, de la réactivité/redevabilité et de la participation active s'appliquent à toute la surface du cercle; les segments les représentant doivent donc être considérés comme animés d'un mouvement circulaire constant.

Transparence : La mise à disposition de l'information est un exemple direct de transparence. Mais la simple disponibilité de l'information est de peu d'importance si les gens ne savent pas que l'information est disponible ni comment ils peuvent y accéder. Elle ne signifie pas grand chose non plus si les coûts de l'accès (temps et argent) ne sont pas raisonnables et si l'accès à l'information n'est pas « convivial ». Il est essentiel pour que la transparence ait de la valeur qu'il soit tenu compte des besoins d'information des pauvres (et autres groupes vulnérables) et des modalités selon lesquelles les pauvres peuvent accéder à l'information (pertinence et caractère approprié des mécanismes). Les réunions face à face entre les groupements organisés de pauvres et les représentants officiels de l'administration locale peuvent être de bons exemples de transparence.

Participation active : Comme l'indique le cercle de l'information et de la communication, pour que l'information contribue à *autonomiser* les pauvres, il faut prendre en considération la nécessité d'accroître les capacités de ceux-ci à analyser et à comprendre l'information et à agir compte tenu des apports de l'information par la communication de leurs vues. Les audiences publiques, les réunions publiques, les activités de planification participative, les comités, les forums et les tables rondes, les groupes de réflexion et les groupes populaires consultatifs, les enquêtes, les activités de plaidoyer, les négociations et les médiations sont tous des exemples de mécanismes permettant aux gens d'accéder à l'information, de l'analyser, de la comprendre et de communiquer leurs vues. Il est important de faire en sorte que ces mécanismes soient pertinents pour les pauvres et leur soient accessibles, notamment en renforçant les organisations communautaires (OC). Celles-ci peuvent faciliter l'application d'approches collectives par lesquelles les groupes vulnérables s'organisent et définissent leurs préoccupations communes. De tels processus leur permettent d'acquérir une voix et de demander à disposer d'information pertinente pour eux, telle que l'information concernant la santé, l'éducation et l'emploi.

Réactivité et redevabilité : La réactivité implique la capacité d'écouter les gens, de comprendre leurs points de vue et leurs préoccupations et d'en tenir compte de manière impartiale dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des pratiques. La responsabilité redditionnelle porte sur les politiques et les actions et crée envers les gens et les instances gouvernementales des obligations de rendre compte. Les initiatives d'e-gouvernance peuvent jouer un rôle important dans le renforcement de la réactivité et de la redevabilité des instances gouvernementales.

3. Comment le PNUD peut-il faire une différence ?

Au cours des dix dernières années, le financement et le nombre des projets et programmes portant sur l'accès à l'information ont connu une augmentation substantielle. Dans certains pays, de nombreux acteurs interviennent sur le terrain dans divers domaines d'appui de l'accès à l'information. Pour un aperçu des activités des principaux intervenants dans le monde, voir <http://www.undp.org/oslocentre/civilsoc.htm>.

Le PNUD, qui est l'un des principaux acteurs dans le domaine de l'accès à l'information, peut faire une différence:

- i. En tirant parti des relations uniques qu'il a établies avec les instances gouvernementales;
- ii. En améliorant les apports d'information, et en facilitant la demande, de la part des instances gouvernementales et d'autres parties ainsi qu'en fournissant des informations sur ses propres activités opérationnelles aux autres parties prenantes;
- iii. En faisant usage de ses capacités de coordination et de facilitation;
- iv. En puisant dans ses connaissances expertes et son expérience en matière de gouvernance démocratique.

En tant qu'organisme des Nations Unies, le PNUD entretient des relations particulières avec le gouvernement des pays où il intervient. Ces relations fondées sur la confiance, la légitimité et la neutralité lui permette d'engager un dialogue productif avec diverses entités gouvernementales sur des sujets délicats tels que celui de l'accès à l'information. Le PNUD peut aussi établir la liaison entre les instances gouvernementales et les OSC sur les questions relatives à l'accès à l'information et à la communication.

En outre, le PNUD est particulièrement bien positionné pour apporter une aide en matière de développement des capacités et de renforcement de « l'offre » et de « la demande » d'information.

DEMANDE : Développement et renforcement des capacités et de mécanismes qui accroîtront la demande d'information et appuieront la communication et la participation aux processus de dialogue

Ex.: Renforcement des OSC et de leurs réseaux, activités d'éducation civique sur le droit à l'information, renforcement des capacités des communautés à s'organiser, à analyser l'information et à communiquer leurs vues aux décideurs politiques.

OFFRE : Développement et renforcement des capacités et de mécanismes qui accroîtront l'offre (génération, disponibilité, accessibilité) d'information pertinente

Ex.: Sensibilisation de la fonction publique à l'importance du droit à l'information, renforcement de la capacité des instances gouvernementales à fournir des informations officielles sur demande, renforcement des capacités du personnel des médias.

Conformément aux engagements énoncés dans sa Politique sur la divulgation de l'information et de la documentation (http://www.undp.org/cso/pdf/pubinf_dispol.pdf),

Le PNUD joue un rôle important de *fournisseur d'information*. Cette politique progressiste vise à faire en sorte que, sauf motifs impérieux justifiant la confidentialité, l'information concernant les activités opérationnelles de l'organisation soit mise à la disposition du public.

Dans les pays, le PNUD exerce souvent une fonction importante de coordination et de facilitation, en assurant la liaison entre les partenaires des projets, les responsables officiels et les donateurs. Cette fonction revêt une importance particulière en ce qu'elle établit des conditions favorables dans lesquelles les partenaires du développement peuvent engager un dialogue constructif, qui mène à un accroissement de la collaboration entre tous les acteurs. La coordination permet d'éviter les redondances d'effort et la concentration excessive dans certains domaines de l'accès à l'information aux dépens d'autres domaines qui sont alors négligés.

L'expérience et les connaissances expertes de l'organisation dans le domaine de l'accès à l'information sont également à prendre considération. La place de l'accès à l'information en tant qu'élément fondamental sur lequel reposent la gouvernance démocratique et les objectifs de réduction de la pauvreté exige non seulement que le PNUD œuvre en étroite coopération avec les homologues gouvernementaux de niveau national mais aussi qu'il établisse des relations solides avec les instances gouvernementales locales et les OSC qui ont accès aux perspectives des groupes pauvres et vulnérables.

Dans la pratique de la gouvernance démocratique, le PNUD met en œuvre des programmes dans des domaines prioritaires, notamment le développement parlementaire, les systèmes et les processus électoraux, la justice et les droits de l'homme, la décentralisation et la gouvernance locale, ainsi que la réforme de l'administration publique et la lutte contre la corruption. (Voir <http://www.undp.org/governance/index.htm> pour de plus amples informations sur les programmes du PNUD dans la pratique de la gouvernance). Il possède dans son personnel des spécialistes techniques expérimentés dans ces domaines et a établi d'étroits partenariats mondiaux avec diverses institutions dédiées à la gouvernance démocratique. Il a, par ailleurs accès à des connaissances et des formations extérieures du fait de sa participation à des réseaux nationaux, régionaux et mondiaux.

DEUXIÈME PARTIE : DIRECTIVES PRATIQUES POUR LA PROGRAMMATION

4. Principaux domaines d'appui du PNUD

Les principaux domaines d'appui du PNUD en matière d'accès à l'information découlent du cadre conceptuel et des domaines d'intervention identifiés dans la section 3.

4.1 Les quatre principaux domaines d'appui

Les quatre grands domaines dans lesquels le PNUD est particulièrement bien positionné pour apporter son assistance sont :

1. Le renforcement de l'environnement juridique et réglementaire de l'exercice des libertés et du respect du pluralisme en matière d'information;
2. L'appui du renforcement des capacités, des activités de réseau et du relèvement des normes des médias aux niveaux national et local pour promouvoir l'échange d'information indépendante et pluraliste;
3. La sensibilisation aux droits à l'information officielle et le renforcement de mécanismes de fourniture d'information et d'accès à l'information;
4. Le renforcement des mécanismes de communication pour les groupes vulnérables.

Ces domaines sont étroitement interconnectés. Les réalisations dans l'un d'entre eux viennent renforcer les acquis obtenus dans les autres et se traduisent par un accroissement correspondant de l'impact sur la réduction de la pauvreté. La perspective pro-pauvre adoptée dans les quatre domaines sera confortée par l'établissement de relations efficaces avec les OSC appropriées. Voir la Note de politique du PNUD intitulée « UNDP and Civil Society Organizations: A Policy Note on Engagement » à <http://www.undp.org/policy/docs/policynotes/UNDP%20CSO%20Policy.pdf>

De nombreux donateurs apportent leur concours, soit directement soit par l'entremise d'intermédiaires dont des OSC, dans l'un ou plusieurs des quatre domaines d'appui. Ils considèrent que la présence de médias indépendants et dynamiques constitue une force importante pour l'autonomisation des pauvres et dans la lutte contre la corruption et une composante cruciale des sociétés démocratiques solides. Plusieurs donateurs financent des recherches et promeuvent l'adoption d'une perspective axée davantage sur la pauvreté dans les domaines de l'e-gouvernance et des TIC.

Les initiatives concernant l'e-gouvernance et les TIC peuvent être porteuses de possibilités nouvelles et novatrices de renforcement des travaux du PNUD dans les quatre domaines d'appui. Elles peuvent en particulier offrir des points d'entrée utiles pour accroître la transparence, la réactivité et la redevabilité du secteur public, notamment par l'amélioration de la gouvernance participative, le renforcement des processus de décentralisation et l'expansion de la diffusion à l'intention des citoyens. La coopération avec les autorités gouvernementales en vue de renforcer leurs capacités dans le domaine des TIC aux fins de la diffusion d'information, de la fourniture d'information officielle et de la gestion de l'information (gestion des systèmes) est d'une importance clé.

4.1.1 Environnement juridique et réglementaire

Une législation efficace constitue un élément fondamental de toute stratégie visant à promouvoir la liberté d'expression. Le PNUD est bien positionné pour faciliter l'apport de conseils experts sur le droit à l'information officielle, la liberté d'expression et le droit des médias (nouveaux et traditionnels). La présence de cadres juridiques et réglementaires appropriés qui protègent et renforcent les médias communautaires est d'une importance critique pour garantir aux groupes vulnérables la liberté d'expression et l'accès à l'information.

Parmi les autres organisations effectuant des travaux novateurs dans ce domaine comprennent : l'Association mondiale de radios communautaires – AMARC (www.amarc.org), Article 19 (www.article19.org), le Media Institute of Southern Africa – MISA (www.misa.org) et le BBC World Service Trust (www.bbc.co.uk/worldservice)

Résultats escomptés : Augmentation mesurable du nombre de pays adoptant une législation favorable au développement de médias pluralistes et ouverts et garantissant le droit à l'information officielle; capacités renforcées des entités gouvernementales chargées de la mise en œuvre de cette législation.

4.1.2 Médias indépendants et pluralistes aux niveaux national et local

Des médias indépendants et pluralistes constituent une « institution » cruciale aux fins de la gouvernance et un instrument important de réduction de la pauvreté. Le PNUD appuie l'instauration d'un environnement porteur favorable au développement de médias plus inclusifs et plus sensibles aux besoins des groupes défavorisés, tels que les médias à base communautaire. Il appuie aussi l'instauration de normes professionnelles dans les médias en encourageant l'auto-réglementation (codes de conduite) et la formation (journalisme d'enquête). Dans toutes les régions, le PNUD fournit des appuis aux journalistes pour les aider à comprendre les questions intéressant les pauvres et à les présenter dans la presse. Les Rapports nationaux sur le développement humain, les Rapports sur les OMD et le processus des DSRP offrent des points d'entrée utiles pour ce travail.

Parmi les exemples de bonnes pratiques, peut être cité l'établissement de réseaux de médias régionaux solides en Afrique australe, en Amérique latine et en Asie du Sud-Est. Les organisations appuyant ce travail comprennent PANOS (www.panos.org.uk), l'UNESCO (<http://www.unesco.org/webworld/ipdc/>) l'AMARC et la MISA. On trouvera des exemples de bonnes pratiques en matière de renforcement des capacités des professionnels des médias dans les travaux d'organisations telles que INTERNEWS (www.internews.org), l'Institut de la Banque mondiale (www.worldbank.org/wbi), l'Open Society Institute (www.soros.org) et la Commonwealth Press Union (www.cpu.org).

Il faudra améliorer les flux d'information et élargir la gamme des canaux de communication pour répondre aux besoins d'information des pauvres et favoriser l'adoption de perspectives pro-pauvres dans le dialogue des politiques. Cela exigera la création de réseaux et/ou le renforcement des réseaux entre les médias et les OSC au niveau national comme au niveau local.

Dans les situations de pré-conflit, de conflit et de post-conflit, le secteur des médias joue un rôle d'une importance primordiale. Plusieurs organisations étudient actuellement les modalités selon lesquelles les médias pourraient être associés en tant que partenaires clés aux activités de prévention, de gestion et d'atténuation des conflits. Il est essentiel, dans les situations de pré-conflit, de conflit et de post-conflit, que des stratégies efficaces soient élaborées avec les médias locaux pour améliorer les reportages : les professionnels des médias seront ainsi mieux à même de résister aux pressions qui les incitent à diffuser des informations partiales et à faire de la propagande dans les zones où se manifestent les tensions.

Résultats escomptés : Amélioration mesurable de la qualité de la couverture médiatique, tout particulièrement en terme d'indépendance et de professionnalisme (capacités accrues du personnel des médias); amélioration mesurable de la couverture des questions intéressant les groupes vulnérables et de leurs préoccupations.

4.1.3 Sensibilisation aux droits à l'information officielle

Le PNUD peut jouer un rôle important dans la sensibilisation aux droits à l'information officielle. À cette fin : i) il appuie et facilite les initiatives qui sensibilisent les responsables gouvernementaux à l'importance de la mise de l'information officielle à la disposition du public, et ii) il œuvre avec les OSC pour promouvoir l'éducation civique dans le domaine des droits octroyés par la législation sur l'information officielle. Un nombre croissant d'OSC de toutes les régions du monde exercent leurs droits à l'information officielle, plus spécifiquement à l'information concernant les budgets et les dépenses publiques, pour suivre les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et d'intégration des questions de parité des sexes.

Article 19 et Transparency International (www.transparency.org) sont deux organisations qui contribuent au progrès des travaux relatifs aux droits à l'information officielle au niveau mondial. Des organisations telles que Mazdoor Kisan Shakti Sangathan (MKSS), mouvement populaire indien, ont mobilisé les groupes de base et militent en faveur d'une plus grande divulgation de l'information publique et d'une convergence de la législation et des besoins concrets d'information au niveau local.

Résultats escomptés : Élargissement mesurable de la gamme de mécanismes appliqués pour promouvoir la sensibilisation aux droits à l'information officielle.

4.1.4 Mécanismes de communication pour les groupes vulnérables

Le PNUD a un rôle important à jouer dans le renforcement des mécanismes de communication, ce qui permet aux groupes vulnérables de participer de manière efficace aux processus d'élaboration des politiques. Il peut, par exemple, fournir un appui aux OSC et aux médias pour promouvoir l'éducation civique sur les questions relatives à la gouvernance et au développement ainsi qu'aux OSC qui concentrent leur action sur l'accroissement de la participation active des groupes vulnérables aux processus d'élaboration des politiques tels que les DSRP

Des organisations telles que la Rockefeller Foundation (www.rockfound.org) et le BBC World Service Trust font usage de formes de communication créatives pour promouvoir le développement et atténuer les difficultés auxquelles les pauvres font face. Le recours à la communication pour le changement social par les feuillets radiophoniques, les productions théâtrales et les spectacles de marionnettes, par exemple, a fait la preuve de son utilité pour susciter des débats sur des sujets allant du VIH/sida à la violence familiale et à la corruption.

et les Rapports nationaux sur le développement humain, et apporter son concours direct aux initiatives de dialogue communautaire qui promeuvent le changement social et le développement. Dans toutes les régions, le PNUD s'associe à des programmes d'éducation civique portant sur toute une gamme de thèmes de développement tels que la paix et les conflits, les élections et la gouvernance et la lutte contre le VIH/sida.

Résultats escomptés : Augmentation mesurable des partenariats avec les OSC et les instances gouvernementales locales pour renforcer les mécanismes de communication qui permettent aux groupes vulnérables de s'organiser et de participer aux processus d'élaboration des politiques et aux débats publics.

5. Renforcement des programmes en matière d'accès à l'information

La présente section expose trois points qui sont d'une importance centrale pour assurer une programmation efficace en matière d'accès à l'information : i) l'établissement d'une situation de référence, ii) l'examen des propositions d'activités concernant l'accès à l'information, et iii) les partenariats. La présente note de pratique ne décrit pas les modalités de mise en œuvre de toutes les activités programmatiques, qui sont disponibles dans le Manuel de programmation du PNUD à <http://www.undp.org/bdp/pm/>.

5.1 Établissement de la situation de référence

Il est essentiel d'établir une situation de référence fiable pour pouvoir définir les objectifs des projets et retenir des indicateurs pertinents par rapport auxquels on pourra surveiller les progrès et mesurer les impacts de l'intervention. L'établissement de la situation de référence s'articule en deux temps; il s'agit : i) de comprendre le contexte national, et ii) de procéder à une analyse situationnelle détaillée.

5.1.1 Contexte national

Pour tous les programmes et projets appuyés par le PNUD, les responsables de l'intervention doivent, dans un premier temps, examiner la conjoncture, politique, socioéconomique et technique, de manière à s'assurer d'une bonne compréhension commune de la situation nationale. Il est également important de repérer les acteurs extérieurs clés actifs dans le secteur d'intervention. L'analyse des grands paramètres contextuels permet d'établir le « paysage » initial dans lequel se situera l'intervention concernant l'accès à l'information. On peut souvent, pour établir ces situations de référence, faire fond sur des études déjà réalisées par d'autres parties.

Le tableau ci-dessous présente les questions fondamentales auxquelles il convient de répondre pour comprendre dans ses grandes lignes le « paysage » de l'accès à l'information.

Tableau 1 : Analyse du « paysage » de l'information

Conjoncture politique	Quelle est la situation des droits de l'homme ? L'administration de l'État est-elle transparente/ouverte ? Existe-t-il une société civile dynamique ? Dans quelle mesure le contexte législatif et politique est-il propice à la libre circulation de l'information ? Y a-t-il en vigueur une législation garantissant la liberté d'information et d'expression et existe-t-il une volonté politique de la respecter ? Quelles sont les relations de puissance politiques et/ou économiques sous-jacentes ?
Conjoncture socio-économique	Quels sont les facteurs sociétaux susceptibles d'affecter l'accès à l'information et la communication ? Quelles sont les relations de puissance pertinente, telles que sexe, religion, classe sociale, âge, etc. ? Quels sont les taux d'alphabétisation ? Quelle est la situation linguistique ?
Conjoncture technique	Quel est l'état de l'infrastructure ? Quels sont les types de technologie (traditionnelle et moderne) disponibles et utilisés dans les divers segments de la société et dans les diverses régions du pays (milieu rural/milieu urbain) ?
Acteurs extérieurs	Quels sont les grands donateurs bilatéraux et multilatéraux actifs dans le secteur ? À qui apportent-ils leur concours et dans quels domaines ? Qui sont les principaux fournisseurs de services, de niveau national, local et mondial ? Qui sont les principaux acteurs de la société civile ? Dans quelle mesure le secteur privé/la communauté des affaires sont-ils actifs ? Que font les acteurs dans ce secteur ?

5.1.2 Analyse situationnelle

L'analyse situationnelle fait fond sur cette compréhension générale du « paysage » et porte en détail sur les facteurs importants concernant chacun des domaines d'appui. Certaines des données nécessaires pour appréhender la situation de manière satisfaisante peuvent ne pas se trouver dans les documents de planification nationale établis.

Il est donc important d'œuvrer en étroite coopération avec d'autres parties, notamment les homologues gouvernementaux et la société civile. Il pourra s'agir ici de recourir aux recherches et études effectuées par des acteurs extérieurs, d'organiser des réunions consultatives ou de participer à de telles réunions, d'utiliser les enquêtes, sondages et évaluations participatives rapides déjà réalisées, etc. Il conviendra, dans certains cas, d'engager des consultants pour réunir les données requises afin d'effectuer une analyse situationnelle solide et exacte. Le tableau ci-dessous présente les questions pertinentes à poser dans chaque domaine d'appui.

Tableau 2 : Questions clés à poser dans les domaines d'appui

Domaines d'appui	Questions clés
Cadre juridique et réglementaire favorable à la liberté d'information et au pluralisme	Quel est le cadre juridique de la liberté d'expression et du droit de l'information en place ? La législation en vigueur est-elle appuyée par des règlements et autres mécanismes d'application ? Les lois/règlements sont-ils trop restrictifs ? Comment le cadre juridique a-t-il été élaboré ? Quel est le cadre juridique pour les médias ? (Régime de propriété, contrôle des émissions et de la publication, état de la liberté d'expression, protection des journalistes) ?
Renforcement de médias indépendants et pluralistes aux niveaux national et local	Quels sont les types d'organisations de médias établies ? Quel est le média le plus largement utilisé dans les divers segments de la population (riches, pauvres, femmes, groupes ethniques) et les différentes régions ? Quelles sont les ressources techniques et les capacités des médias ? Quel est le contenu des médias (perspective nationalisée) ? Quels sont les caractéristiques clés des journalistes (nombre, niveau de formation, sécurité) ? Y a-t-il de multiples sources d'information ? Le générateur de l'information a-t-il un parti pris qui influe sur l'exactitude ou la neutralité de l'information ? Le ciblage de l'information sur certains destinataires influe-t-il sur la production de l'information ? Quels sont les mécanismes utilisés pour partager l'information (formels, tels que les médias de masse, ou informels) ?
Promotion du droit à l'information officielle et sensibilisation à ce droit	L'information est-elle présentée sous des formes appropriées ? Est-elle facile à comprendre pour le groupe cible ? Y a-t-il une « solution de continuité » entre le groupe cible et le groupe recevant effectivement l'information ? Les moyens d'accès à l'information sont-ils pertinents et appropriés ? Les groupes ruraux sont-ils défavorisés pour ce qui a trait à l'accès à cette information ? Les femmes sont-elles particulièrement défavorisées à cet égard ? L'information est-elle payante ? Si oui, le coût est-il raisonnable ? Les moyens d'accès à l'information sont-ils pertinents et appropriés pour les pauvres ? L'information est-elle disponible dans les langues locales ?
Mécanismes de communication et de dialogue démocratique	Quels sont les types de mécanismes en place pour communiquer les vues et opinions ? Quels sont les types de mécanismes utilisés pour communiquer les vues et opinions ? Existe-t-il des canaux par lesquels les groupes vulnérables peuvent exprimer leurs vues et dans leur langue ? Qui les écoute ? Qui leur répond ? Dans quelle mesure les médias assurent-elles ces fonctions et sont-ils efficaces ? Les groupes ciblés sont-ils aussi les groupes qui utilisent effectivement l'information ? Les groupes ciblés ont-ils les capacités requises pour utiliser l'information et la possibilité de le faire ?
E-gouvernance et initiatives liées dans le domaine des TIC	
Quels sont les types de TIC utilisés pour faciliter les interventions dans les quatre domaines d'appui ci-dessus ? Dans quelle mesure les groupes pauvres et ruraux ont-ils accès à un coût abordable aux nouvelles TIC (Internet, télécommunications mobiles, infokiosques, etc.) ? Les groupes vulnérables, et les intermédiaires pertinents, ont-ils la possibilité d'acquérir les capacités techniques leur permettant d'utiliser les technologies émergentes ? Y a-t-il un cadre législatif facilitant un usage ouvert et efficace par rapport au coût d'Internet ou la politique actuelle vise-t-elle à contrôler l'accès à Internet et son utilisation ? Dans quelle mesure un contenu public pertinent est-il disponible dans les langues locales et sous un format convivial ? Quels sont les types d'initiatives d'e-gouvernance et d'e-gouvernement qui font l'objet d'une promotion ? Dans quelle mesure les OSC nationales/internationales font-elles usage des TIC dans leurs activités de plaidoyer auprès du public et en matière de politique ?	

5.2 Examen des propositions relatives à l'accès à l'information

Une fois que le contexte et la situation ont été bien compris, l'étape suivante consiste à examiner les propositions d'interventions relatives à l'accès à l'information. Qu'elles s'entendent ou s'intègrent dans un programme de gouvernance ou autre programme de développement existant ou qu'elles concernent une intervention autonome, les propositions ont typiquement trois points d'origine principaux :

- i. Réception d'une proposition ou d'une demande d'appui d'un homologue gouvernemental
- ii. Identification d'un besoin spécifique
- iii. Réception d'une demande d'une OSC.

Comme pour toutes les propositions de projet, ces propositions doivent avoir des objectifs qui sont spécifiques, mesurables, réalisables, pertinents et à horizon temporel défini (acronyme mnémotechnique anglais « SMART » : *specific, measurable, achievable, relevant, time-based*) et prévoir une stratégie conçue pour suivre les progrès et mesurer les impacts. Dans chacune des trois situations, les responsables de programme devront examiner les objectifs de la proposition au regard des considérations suivantes :

- *Programmes de gouvernance* existants du PNUD et agenda du gouvernement en matière de gouvernance. Impacts sur l'accès à l'information et, horizontalement, sur les domaines prioritaires de la gouvernance. Il pourra convenir d'examiner comment la proposition s'inscrit dans le cadre des autres activités de gouvernance et comment les interventions envisagées pourraient appuyer le travail dans ces domaines.
- Programme de pays et autres *documents stratégiques nationaux*. Les questions à se poser ici pourront être celles de savoir si la proposition est conforme aux priorités nationales de développement telles qu'elles sont définies dans ces documents, si elle s'en éloigne, si elle en est complémentaire ou si elle répond à un besoin identifié dans les études de la situation de référence et dans l'analyse situationnelle ?
- Engagement du PNUD en faveur d'une *approche programmatique axée sur les droits*. Il pourra convenir de déterminer si les groupes vulnérables ont été clairement identifiés, s'ils sont en mesure de prétendre à l'accès aux ressources sociales, politiques et économiques, s'il y a en place des mécanismes et des procédures favorables aux consultations démocratiques entre les instances gouvernementales et les groupes communautaires, et si les acteurs clés du développement peuvent être tenus responsables de leurs actions.
- *Les quatre domaines d'appui principaux et le cercle de programmation de l'information et de la communication*. Les quatre domaines d'appui reflètent l'avantage comparatif du PNUD alors que le cercle facilite le ciblage des pauvres. La matrice de programmation de l'information et de la communication (voir ci-dessous) rassemble ces deux composantes pour mettre en évidence les domaines d'intervention potentiels. On pourra donc examiner ici en quel point de la matrice la proposition se situe, si les objectifs envisagés favorisent l'obtention des résultats escomptés du domaine d'appui concerné et, si la proposition ne s'inscrit pas dans la matrice, si elle répond à un besoin ou vise à combler une lacune qui ne sont pas pris en compte par les instances gouvernementales ou par des acteurs extérieurs, y inclus les donateurs.

Si les réponses aux questions ci-dessus sont satisfaisantes, la proposition mérite un examen plus approfondi. L'étape suivante consiste alors à établir la situation de référence en définissant des indicateurs et en fixant des jalons aux fins de suivre les progrès par rapport aux objectifs de la proposition et aux résultats escomptés du domaine d'appui dont elle relève. Ces indicateurs et ces jalons sont spécifiques du programme et du pays. (Voir le document d'orientation du PNUD sur la sélection des indicateurs à <http://www.undp.org/eo/documents/methodology/rbm/Indicators-Paperl.doc>).

Tableau 3 : Matrice de programmation de l'information et de la communication

	Cadre juridique et réglementaire	Médias	Droit à l'information officielle	Mécanismes de communication
CERCLE	Appui visant :	Appui visant :	Appui visant :	Appui visant :
Génération de l'information	Protection de la liberté d'expression, libre fonctionnement des médias et développement des émissions de service public	Renforcement des réseaux d'organisations médiatiques cherchant à répondre aux besoins d'information des groupes pauvres et vulnérables		Mesures conçues pour assurer l'accès à une information compréhensible en tant que base de la communication et volonté de les appliquer
Disponibilité de l'information / Conscience de la disponibilité de l'information	Élaboration de lois et règlements qui promeuvent le droit à l'information et en assurent la mise en œuvre	Renforcement des capacités des médias aux niveaux national et local : i) à mettre l'information à la disposition des pauvres et ii) à utiliser les connaissances locales pour mettre les préoccupations pro-pauvres à la disposition des parties prenantes clés	Renforcement des capacités des instances gouvernementales et des organisations à élaborer des stratégies pour s'assurer que les gens soient mis au courant de leurs droits à l'information	Activités d'éducation civique pour développer le dialogue entre le gouvernement et la société civile sur les priorités de développement nationales
Accès à l'information	Législation garantissant le droit à l'accès à l'information officielle et en assurant la mise en œuvre	Renforcement des capacités des journalistes à faire un usage efficace de la législation relative au droit à l'information notamment pour l'information utile pour les groupes vulnérables	Soutien de formes alternatives de production d'information qui bénéficient aux groupes vulnérables : programme d'alphabétisation axés sur l'information, radio communautaire, initiatives d'e-gouvernance	Organisations médiatiques non formelles faisant usage de médias alternatifs pour communiquer de manière efficace avec les groupes vulnérables
Discussion, compréhension et analyse	Législation protégeant la liberté d'association et le droit des organisations de produire et de diffuser de l'information	Relèvement des normes professionnelles des médias et encouragement de l'interaction avec les groupements de pauvres. Encouragement et renforcement de la mise en réseau des médias aux niveaux national et local	Renforcement des capacités des OC/OSC par la formation pour leur permettre d'analyser les politiques publiques, de comprendre les processus décisionnels et de faire un usage efficace des lois sur l'information	Encouragement et renforcement de la mise en réseau des OSC pour renforcer les capacités des groupes locaux à se mobiliser pour traiter des divers problèmes.
Dialogue, expression des opinions	Politiques et législation qui établissent ou s'engagent à établir des mécanismes d'élaboration participative des politiques et des institutions les intégrant	Protection du droit à la liberté d'expression des médias (protection des journalistes)	Renforcement des capacités des instances gouvernementales à répondre aux demandes d'information officielle, à les suivre et à les enregistrer, et à coopérer avec les OSC, notamment celles qui représentent les pauvres	Renforcement des capacités des communautés à analyser l'information et à communiquer leurs vues aux décideurs politiques; assistance technique pour l'analyse de l'information et la formulation de positions des organisations
Écoute et réponse/réaction	Sensibilisation de la fonction publique à l'importance du droit à l'information et de la liberté d'expressions. Politiques promouvant la responsabilité redditionnelle	Amélioration de la compréhension de la situation des pauvres de la part des médias et mesures visant à ce que les vues des pauvres trouvent leur expression dans les médias. Mécanismes de recours en cas de violations de la liberté d'expression	Sensibilisation des responsables gouvernementaux à l'importance de la liberté d'expressions; établissement d'institutions chargées de superviser l'accès à l'information	Renforcement du dialogue entre les responsables officiels et la société civile sur les priorités de développement nationales et l'allocation des ressources publiques de manière bénéfique pour les pauvres
E-gouvernance et initiatives liées dans le domaine des TIC				
Appui visant : Les mesures prises pour que les politiques émergentes en matière d'information et de médias renforcent le pluralisme et l'accès du public et facilitent une utilisation à large base des TIC pour le développement; le renforcement des capacités des instances gouvernementales à fournir de l'information et des services publics de manière conviviale et efficace par rapport au coût; l'élaboration de solutions de TIC facilitant un accès à l'information convivial et d'un coût abordable; les initiatives de TIC qui renforcent les capacités à utiliser les TIC pour la formation de réseaux de citoyens/OSC et pour le partage d'information; le renforcement de la participation aux processus consultatifs et décisionnels par l'emploi des TIC; le soutien apporté aux OSC pour leur permettre, grâce aux TIC, de communiquer, de suivre les recettes et les dépenses (audits publics) et de renforcer le dialogue entre les différentes parties prenantes.				

5.3 Partenariats

Le PNUD peut tirer parti de ses ressources relativement limitées pour renforcer l'impact de ses travaux en matière d'accès à l'information en s'associant avec d'autres acteurs du développement dans le cadre de partenariats. Le renforcement et l'approfondissement des partenariats existants constituent l'une des priorités de l'organisation, étant donné les possibilités d'accroissement du partage de l'information et de l'apprentissage ainsi que l'accès aux connaissances expertes et à l'expérience dont ceux-ci sont porteurs. Les partenariats peuvent également réduire les redondances d'efforts.

«Nos partenariats avec les organisations de la société civile sont appelés à devenir aussi important que nos partenariats avec les gouvernements pour façonner l'avenir du développement.»

Administrateur du PNUD
Mark Malloch Brown (2003)

S'il n'existe pas de formule toute faite, on peut néanmoins constater l'importance critique d'un certain nombre d'éléments qui contribuent à des degrés variés au succès des partenariats. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Critères clairement définis d'identification des partenaires de la société civile appropriés
- Confiance et engagements mutuels
- Plan de projet réfléchi visant des objectifs clairs
- Responsabilités et rôle de chaque partenaire clairement définis
- Transparence concernant les attentes de chaque partenaire dans le cadre du partenariat
- Suivi constant des relations dans le cadre du partenariat

Les principaux partenaires du PNUD dans les programmes d'accès à l'information sont les instances gouvernementales (nationales et locales) et les OSC, y inclus les organisations de médias. Parmi les autres partenaires figurent aussi d'autres organismes des Nations Unies, diverses organisations bilatérales/multilatérales et le secteur privé (notamment dans le cadre de partenariats public-privé). Voir à <http://www.undp.org/oslocentre/civilsoc.htm> pour un aperçu général d'OSC intervenant dans le domaine de l'accès à l'information.

Instances gouvernementales

Les gouvernements nationaux sont les principaux partenaires du PNUD. La relation de l'organisation avec les instances gouvernementales est une relation spéciale fondée sur le respect, la reddition de comptes et la responsabilité mutuelles et la reconnaissance de l'importance de l'appropriation nationale des processus de développement. Le PNUD joue un rôle clé dans le renforcement de la sensibilisation des responsables gouvernementaux à l'importance de l'accès à l'information dans les politiques et stratégies nationales de développement. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF), le Bilan commun de pays (BCP), le Programme de pays (PP) et l'Accord de base type en matière d'assistance (SBAA) sont des produits de ce partenariat et reflètent l'importance de la collaboration entre le PNUD et les gouvernements hôtes.

L'idée d'entretenir un dialogue avec les OSC, notamment les organisations de médias, ou même de leur fournir des appuis financiers, n'est pas toujours accueillie très favorablement par un certain nombre de gouvernements. Le PNUD joue un rôle d'intermédiaire important entre les interlocuteurs du secteur gouvernemental et de la société civile.

Organisations de la société civile : identification des partenaires de la société civile

De nombreuses OSC, par l'entremise de leurs partenaires locaux, peuvent apporter aux partenariats une expertise et une expérience précieuses et autorisées, acquises dans leurs travaux dans les domaines de l'accès à l'information et de la communication avec les communautés défavorisées au niveau local. Elles peuvent également fournir une perspective alternative importante sur la situation des différents segments de la société. Toutefois, toutes les OSC n'ont pas nécessairement l'intérêt des pauvres en tête et, pour que les interventions dans le domaine de l'information reflètent les besoins et la situation des pauvres, le PNUD doit identifier les OSC partenaires appropriées aux niveaux national et local.

Ceci exige une analyse préalable des éléments constitutifs de la société civile dans le contexte national considéré. Il s'agira de savoir, par exemple, quels sont les types d'organisations en place dans la société civile (syndicats du travail, organisations médiatiques, ONG, associations professionnelles, etc.), dans quelle mesure ces diverses composantes de la société civile sont solides, organisées et reliées aux niveaux national et local, quelles sont les organisations qui travaillent avec les groupes de pauvres et les vulnérables, quelle est leur réputation auprès des autorités gouvernementales et des groupes communautaires, où ces organisations interviennent, et quelles sont leurs relations avec les autorités et les partis de l'opposition.

Le série d'études des « Essentials » du PNUD propose des sommaires et des synthèses des principaux enseignements tirés par le PNUD et par d'autres organismes de développement pour ce qui a trait aux relations avec la société civile et émet des recommandations (<http://www.undp.org/eo/documents/essentials/CivicEngagement-Final31October2002.pdf>)

Partenariats public-privé

Dans certains pays, les partenariats public-privé (PPP) permettent de mettre en commun des ressources financières, des savoirs et des connaissances expertes pour améliorer l'accès à l'information. Ces partenariats sont de plus en plus fréquents dans le domaine de l'utilisation des TIC pour faciliter la fourniture d'information détenue par l'État et dans la gestion des systèmes d'archives et documents publics. Ils peuvent constituer une alternative à la privatisation totale et allient les avantages du secteur public et du secteur privé. Ils offrent également une opportunité aux organisations socialement responsables et progressistes du secteur privé de contribuer au développement.

6. Ressources du PNUD et liens

6.1 Documents

- Accès à l'information pour la gouvernance démocratique : vue d'ensemble de l'appui du PNUD en faveur de l'accès à l'information au niveau mondial
<http://www.undp.org/oslocentre/civilsoc.htm>
- Sélection d'organisations actives dans le domaine de l'accès à l'information
<http://www.undp.org/oslocentre/civilsoc.htm>
- Liens vers des articles de recherche, livres, études et références sur l'accès à l'information
<http://www.undp.org/oslocentre/civilsoc.htm>
- Rapport mondial sur le développement humain 2002 : Approfondir la démocratie dans un monde fragmenté
<http://hdr.undp.org/reports/global/2002/fr/>
- Série Essentials – Engagement civique : Synthèse des leçons à retenir (octobre 2002)
<http://www.undp.org/eo/documents/essentials/CivicEngagement-Final31October2002.pdf>
- Archives des nouvelles du PNUD et base de données interrogeable sur l'e-gouvernement/e-gouvernance:
<http://www.sdn.undp.org/perl/news/articles.pl?do=browse&categories=8>

6.1.1 Notes de pratique/de politique pertinentes du PNUD

- Note de pratique du PNUD : Réduction de la pauvreté et droits de l'homme
<http://www.undp.org/policy/docs/povertyreduction-humanrights0603.pdf>
- Note de pratique du PNUD : Parité des sexes
<http://www.undp.org/policy/docs/policynotes/gender-9dec02.doc>
- Le PNUD et les organisations de la société civile : Note de politique sur l'engagement
<http://www.undp.org/policy/docs/policynotes/UNDPCSOPolicy.pdf>
- Politique du PNUD sur la divulgation de l'information et de la documentation
http://www.undp.org/cso/pdf/pubinf_dispol.pdf
- Note de politique du PNUD sur le développement parlementaire
<http://www.undp.org/policy/docs/policynotes/parliamentarydevelopmentpdf>
- Note de politique du PNUD sur la participation aux processus des Documents de stratégie de réduction de la pauvreté <http://www.undp.org/policy/docs/prsp.pdf>

6.2 Autres ressources

Centres d'appui sous-régionaux (SURF)

Les SURF font partie intégrante du Bureau des politiques de développement (BDP) qui fournit un appui en matière de politiques aux groupements de bureaux de pays du PNUD. Neuf SURF ont été établis, à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Bratislava, Dakar, Harare, Katmandou, Panama et Port-of-Spain, pour assurer : la mise en réseau et le partage de l'information entre le personnel du PNUD et les partenaires du développement; la mise à disposition d'experts et l'accès aux informations techniques et programmatiques; la fourniture d'une assistance technique pour l'identification, la

conception, la formulation et l'examen des programmes; et la documentation et la diffusion des expériences comparatives et des meilleures pratiques. Se reporter à la fiche d'information sur les SURF à

http://www.surf-as.org/about/SURFfactsheet_Nov02.doc

Réseau de la pratique de la gouvernance démocratique (DGPN)

Le Réseau de la pratique de la gouvernance démocratique est un réseau électronique qui relie les praticiens du PNUD actifs dans le domaine de la gouvernance ou s'y intéressant. Il permet aux praticiens de partager leurs vues et d'échanger des conseils sur les questions qu'ils étudient et qui présentent de l'importance pour leur travail. Il compte actuellement plus de 600 membres répartis sur tous les continents. Pour souscrire au Réseau, veuillez envoyer un message à surf-gov@groups.undp.org avec le mot « subscribe » indiqué dans la description de l'objet du message.

Programme de bourses du PNUD au Centre d'Oslo pour la gouvernance

Le Centre d'Oslo pour la gouvernance (OGC) fait partie intégrante de l'appui fourni par le Bureau des politiques de développement du PNUD dans le domaine de la gouvernance démocratique. Grâce à son programme de bourses, des fonctionnaires de l'organisation peuvent passer un ou deux mois en résidence à Oslo afin de réfléchir à leurs expériences en matière de gouvernance et de rédiger des rapports sur la question. Pour de plus amples informations sur le programme de bourses, prière de s'adresser à l'OGC à oslogovcentre@undp.org.

Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique (DGTTF)

L'accès à l'information est une ligne de services du Fonds d'affectation spéciale thématique pour la gouvernance démocratique (DGTTF). Les ressources du fonds sont allouées pour appuyer des activités novatrices et catalytiques. Le DGTTF est placé sous la responsabilité générale de Gita Welch, chef du Groupe de la gouvernance démocratique. Les projets financés par le fonds sont plafonnés à 350 000 dollars et limités à une durée de 12 mois. Le processus de demande de financement commence généralement en septembre de l'année civile précédant le début de la mise en œuvre envisagée. Pour des informations détaillées sur le DGTTF, prière de consulter le site du BDP à <http://intra.undp.org/bdp/index.html>.

Conseiller sur la société civile/l'accès à l'information

Le PNUD est en mesure de fournir des conseils aux pays bénéficiaires de ses programmes sur les questions relatives à l'accès à l'information par l'entremise de son Conseiller sur la société civile du Groupe de la gouvernance démocratique du BDP, en poste au Centre d'Oslo pour la gouvernance, Elizabeth McCall

Elizabeth.mccall@undp.org. Prière de consulter www.undp.org/oslocentre/.



Programme des Nations Unies pour le développement

Bureau for Development Policy
Democratic Governance Group,
304 East 45th Street, New York
NY 10017

Oslo Governance Centre
Inkognito gt 18
N-0026 Oslo
Norway

www.undp.org
www.undp.org/oslocentre